



**LES POLITIQUES D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS
AU QUÉBEC**

**NOTES
POUR UNE ALLOCUTION
DE LA VICE-PRÉSIDENTE DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC
MME MARYSE GAUDREULT**

**À L'OCCASION DE LA 18^E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CONFÉRENCE DES
ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES ET RÉGIONALES EUROPÉENNES (CALRE)**

**SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE, ESPAGNE
7 NOVEMBRE 2014**

Madame la présidente de la CALRE et présidente du Parlement de Galice (Mme Pilar Rojo),

Monsieur le Président du Groupe de travail sur l'immigration (M. Giovanni Ardizzone),

Mesdames et messieurs les présidents,

Les membres de la CALRE et l'Assemblée nationale partagent plusieurs préoccupations communes. En effet, le renforcement de l'intégration des immigrants dans nos sociétés, qui est l'un des objectifs de votre Groupe de travail sur l'immigration et qui fait partie intégrante de votre projet de Déclaration finale, interpelle grandement les parlementaires québécois.

Je vous remercie donc de l'occasion qui m'est offerte pour vous faire part de la spécificité du Québec en matière d'immigration et pour vous présenter brièvement la politique québécoise d'intégration des nouveaux arrivants.

À l'instar des régions européennes, le Québec est fort de son identité et de sa spécificité culturelle et linguistique. En tant qu'État fédéré, le Québec est la seule province canadienne à utiliser le français comme unique langue officielle. Le fait français est indéniablement la dimension la plus importante de l'héritage culturel québécois.

Majoritaires sur le territoire du Québec, les francophones sont toutefois minoritaires dans le reste du Canada. Ils ne représentent que 4 % de la population canadienne et moins de 2% de la population du continent nord-américain, où vivent plus de 300 millions d'anglophones. Cette situation de minorité a rendu nécessaire l'adoption de différentes mesures pour la protection de notre spécificité linguistique et culturelle.

Très actif sur la scène internationale, le Québec a été l'un des premiers à entreprendre la bataille de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles, menant à la signature, en 2005, de la Convention du même titre. Par conséquent, la volonté québécoise de préserver son identité culturelle passe, entre autres, par le maintien du français comme langue commune. L'État québécois est le véhicule historique de cette volonté de préservation de notre langue et notre culture.

C'est pourquoi, en vertu de divers accords négociés avec le gouvernement fédéral, le Québec a acquis au fil du temps la compétence de procéder à la planification de son immigration. Un accord signé en 1991 prévoit de façon explicite que l'immigration vise « à préserver le poids démographique du Québec au sein du Canada et à assurer une intégration des immigrants dans la province, tout en respectant son caractère distinct ».

En conséquence, le Québec détermine les volumes d'immigrants qu'il désire accueillir, sélectionne les candidats, à l'exception des réfugiés déjà arrivés au pays et des personnes de la catégorie du regroupement familial. En outre, le Québec a juridiction sur l'accueil et l'intégration linguistique, culturelle et économique des nouveaux arrivants.

Globalement, le Québec décide de la composition d'un peu plus de 65 % du contingent de nouveaux arrivants qu'il accueille chaque année. Ainsi, la sélection du Québec vise principalement l'immigration économique, soit les travailleurs qualifiés et les gens d'affaires, ainsi que les réfugiés se trouvant à l'étranger¹.

Bien sûr, nous favorisons l'immigration francophone afin d'assurer la pérennité et la vitalité du fait français en Amérique. Le défi est particulièrement important dans la région de Montréal, où s'établissent plus de 80 % des immigrants au Québec.

On constate que le profil de l'immigration s'est profondément transformé au Québec au cours des dernières décennies et la tendance démontre une augmentation du pourcentage de nouveaux arrivants connaissant déjà le français.

¹ Pour votre information, pendant la période 2009-20131, ces catégories ont représenté environ 70 % des personnes immigrantes admises au Québec (la catégorie du regroupement familial compte pour un peu plus de 20 % et la catégorie des réfugiés près de 10 %).

Le Québec délivre un certificat de sélection aux candidats qui satisfont à ses exigences. Les critères de sélection comprennent, entre autres : la formation, à savoir le niveau de scolarité et le domaine de formation, les connaissances linguistiques, l'âge et l'expérience professionnelle. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial ne font pas l'objet d'une sélection.

Pour illustrer mon propos, permettez-moi d'énumérer quelques données sur notre immigration :

- Le Québec compte un peu plus de 8 millions de personnes, dont près de 80 % sont francophones, 8 % anglophones et 13 % allophones.
- Environ un million de citoyens, soit 13 % de la population, sont nés à l'étranger².
- Environ 60 % des immigrants nouvellement arrivés connaissent le français.
- Au cours des dernières années, le Québec a accueilli 55 000 immigrants, en provenance de 185 pays, comparativement à une moyenne de 30 000 il y a 15 ans. Cette augmentation s'explique notamment par le besoin d'une main-d'œuvre qualifiée.
- De manière générale, les nouveaux arrivants sont plutôt jeunes, ce qui constitue un levier important pour contrer les conséquences du vieillissement de la population. En effet, environ deux immigrants sur trois sont âgés de 20 à 44 ans et environ un quart a moins de 20 ans.
- Le niveau de scolarité des personnes admises de 2009 à 2013 est élevé. En effet, près de 60 % d'entre elles totalisent 14 années et plus d'études et 30 % détiennent un très haut niveau de scolarité, c'est-à-dire 17 années et plus.

² Au cours de la période 2009-2013, les principaux pays d'origine de l'immigration québécoise ont été la Chine (8 %), suivie des États francophones suivants : l'Algérie (8%), le Maroc (8 %), la France (7%) et Haïti (7 %).

La politique québécoise en matière d'immigration et d'intégration se veut le reflet des valeurs québécoises de réunification familiale, de solidarité internationale, d'ouverture et de pleine participation de tous les citoyens. En outre, la politique s'appuie sur la Loi sur l'immigration au Québec et sur les plans triennaux soumis à la consultation publique.

La consultation de 2011, menée par la Commission de l'Assemblée nationale pour les relations avec les citoyens, a conduit à un plan stratégique qui fait état de quatre fondements pour la période 2012-2015. Ceux-ci sont :

- Une immigration qui répond aux besoins du Québec et à ses valeurs humanitaires;
- Une immigration qui contribue à la vitalité du français;
- Le partage d'une approche interculturelle favorisant la pleine participation des personnes de toute origine au développement du Québec;
- La cohésion sociale de la collectivité québécoise autour du français comme langue commune.

Dans la foulée de l'adoption du plan stratégique, des mesures ont été ajoutées pour améliorer l'intégration des immigrants. Ces mesures ont visé, entre autres, la valorisation du français.

Ainsi, une fois sélectionnés, les candidats peuvent, depuis l'étranger, accroître la maîtrise de la langue. Par exemple, le Ministère offre des cours en ligne. Ceux-ci

incluent l'apprentissage des codes culturels, de l'histoire et des valeurs communes de la société québécoise, telles que la primauté du français, l'égalité entre les hommes et les femmes et la séparation entre les pouvoirs politiques et religieux.

Une fois au Québec, les nouveaux arrivants ont accès à différentes séances d'information sur nos valeurs communes, tout en poursuivant leur apprentissage du français. Dès lors, ils augmentent leur chance d'occuper un emploi de qualité. Ces formations sont offertes en classe, mais aussi en milieu de travail.

Sur le plan de l'emploi, différents programmes d'accessibilité ont été mis en place. Par exemple, Emploi-Québec offre le Programme d'aide à l'intégration à l'emploi des immigrants et des minorités visibles. Ce programme soutient financièrement les entreprises lors d'une première embauche. De plus, les nouveaux arrivants sont pris en charge pour les aider à décrocher un premier emploi.

Comme mentionné plus tôt, la connaissance du français est un facteur de réussite et d'intégration au marché du travail québécois. Selon les données du recensement de 2006, les immigrants connaissant cette langue présentent des taux d'activité et d'emploi plus élevés que les immigrants ne connaissant que l'anglais.

De plus, le Québec a conçu des outils pour favoriser la reconnaissance des diplômes de professions régies par des ordres professionnels. De cette façon, des travailleurs formés à l'étranger sont en mesure d'adapter leurs compétences au contexte québécois afin d'augmenter leur employabilité.

En 2009, le Québec a mis en place un programme favorisant l'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel. Cet instrument vise l'acquisition d'une première expérience de travail par ces personnes détenant une autorisation d'exercice d'un ordre professionnel québécois.

La Commission des relations avec les citoyens tiendra bientôt une consultation publique afin d'étudier la planification de l'immigration pour la période 2016-2019. Ce sera l'occasion de consulter la population sur la modernisation de la politique québécoise d'immigration et d'étudier une nouvelle façon de choisir les personnes immigrantes qui pourrait, par exemple, être basée sur une déclaration d'intérêt.

Selon cette formule, les personnes intéressées à immigrer doivent d'abord présenter une déclaration sur leurs compétences, leurs expériences de travail et leurs autres atouts. Ensuite, ils peuvent accéder à une banque de candidatures. Suivant un ordre de priorité défini en fonction des besoins de l'hôte, les candidats sont, par la suite, invités à faire une demande officielle d'immigration.

Le Québec pourrait ainsi mettre sur pied une banque de candidatures et choisir les personnes qui répondent le mieux à ses besoins. Le système actuel, fondé sur le principe du « premier arrivé, premier servi », peut engendrer de longues listes d'attente.

La nécessité de bien intégrer les nouveaux arrivants est vitale pour la santé démocratique de nos États. Le développement de nos sociétés et d'une économie prospère dépend de la possibilité, pour les nouveaux arrivants, de bien s'intégrer et de participer pleinement à la société pour en arriver à des relations interculturelles harmonieuses et véritablement enrichissantes. Ceci est d'autant plus vrai pour nous, législateurs des parlements d'États fédérés ou de régions, puisque nous œuvrons au niveau le plus près du citoyen, là où les lois qui sont votées le touchent le plus directement.

Je vous remercie de votre attention.